

Postulat Muriel Thalmann et consorts – Ressources hydriques : vers une coordination/planification cantonale de la gestion des eaux ?

Texte déposé

La fréquence des épisodes de grande sécheresse s'accroît. La sécheresse extrême de l'été 2018 en est un récent exemple, avec pour conséquence notamment la baisse spectaculaire du niveau d'eau du lac de Bret, propriété de la Ville de Lausanne. Cet épisode a mis les communes vaudoises à rude épreuve et compromis leurs réserves : de nombreuses communes ont émis des restrictions d'eau et ont vu le niveau d'eau de leurs rivières baisser dangereusement. Ainsi par exemple :

- Maraçon a dû acheter de l'eau au réseau d'Oron et environs (sources tarées et trop faible débit) ;
- Montpreveyres a vu diminuer le débit moyen de ses sources, l'amenant à compenser ce déficit par des achats d'eau auprès de l'Association intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ)¹ ;
- Bournens a dû sécuriser son approvisionnement en eau en se tournant vers une autre commune suite à une insuffisance de pression;
- Corbeyrier a été privée d'eau durant un week-end de début décembre 2018, suite à la période de sécheresse estivale qui a mis en évidence des défauts sur les captages.

La Loi cantonale sur la distribution de l'eau (LDE) du 30 novembre 1964 charge les communes d'assurer l'approvisionnement en eau pour les besoins liés à la consommation et à la lutte contre le feu. Ainsi chaque distributeur a l'obligation légale d'établir un plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) qui vise un développement coordonné, judicieux et économique du réseau (article 7a).

L'élaboration d'un PDDE permet d'améliorer les connaissances du réseau d'eau potable, d'identifier les objectifs stratégiques, de planifier des mesures afin d'assurer la distribution de l'eau sur le long terme, d'optimiser le dimensionnement du réseau, d'intégrer le concept d'approvisionnement dans son contexte régional, de maîtriser les coûts d'investissement et de limiter les pertes d'eau en :

- dressant l'inventaire des installations principales et de leurs caractéristiques ;
- proposant des options possibles pour améliorer et développer le réseau en prenant en compte les besoins actuels et futurs ;
- définissant les mesures à prendre afin d'assurer l'approvisionnement en eau potable en temps de crise.

En effet, certaines communes vaudoises peuvent cumuler différentes problématiques, comme être confrontées à :

- des captages qui fournissent des faibles débits (dimensionnement insuffisant, vétusté, etc.) ;
- des conduites vieillissantes (importantes fuites d'eau) ;
- des captages de faible profondeur (soumis à l'influence chimique et bactériologique des eaux superficielles) ;
- la valorisation d'une partie de l'eau réalisée à un endroit éloigné de son lieu de production ;
- des réseaux d'eau à capacité limitée d'absorption de quantités d'eau plus élevées ;
-

Le PDDE est soumis à l'approbation du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA).

Force est de constater que certaines communes sont déjà très dépendantes d'autres communes pour leurs apports d'eau et que cette dépendance ira en s'accroissant, vu l'évolution démographique et le changement climatique. Ainsi, la Sagenord — société intercommunale en charge de l'acheminement

¹ Le Courrier, 25 octobre 2018

des eaux potables du Nord vaudois — a décidé de créer un « aqueduc » qui permettra d'échanger l'eau entre le réseau de Grandson, de Baulmes, d'Orbe, de la Menthue et de Cheyres-Châbles ainsi que d'Yverdon pour sécuriser l'approvisionnement en cas de panne ou de canicule. Ce système aura toutefois ses limites car l'augmentation du pompage des sources induira une augmentation du taux de micropolluant et la région va avoir besoin d'une stratégie qui prenne mieux en compte l'accès à l'eau des lacs du canton.²

On le voit, les communes vaudoises sont appelées à s'interconnecter pour mutualiser les ressources en eau et pallier les pollutions locales ; elles vont de plus se retrouver à devoir réaliser des investissements conséquents, si leur réseau d'eau est vétuste.

Cette évolution au niveau des régions illustre de manière emblématique la situation décrite par les scientifiques suisses qui estiment qu'« il est impératif de créer des instruments de planification régionaux intégrant tous les aspects de l'eau. Il convient de concevoir la gestion de l'eau de telle sorte que les ressources soient prises en compte et que la répartition de l'eau demandée s'effectue selon des règles claires et justes, et qu'il soit possible de réagir avec souplesse aux futures périodes de sécheresse et de crues. »³

On voit donc que la coordination régionale ne suffit plus et que le canton va devoir jouer un rôle central afin de garantir un approvisionnement sûr et équitable. Il convient donc de se doter de moyens de planification qui nous permettent d'accompagner cette évolution, raison pour laquelle nous avons l'honneur de demander au canton de présenter sa stratégie en matière de gestion des eaux, en expliquant en particulier sa stratégie des permis d'eau et les moyens et outils à sa disposition pour inciter les communes ou associations intercommunales à prévenir les carences en eau, ainsi qu'en présentant un état des lieux portant notamment sur :

- l'état sanitaire de l'eau distribuée ;
- l'état de l'interconnexion des réseaux vaudois ;
- l'état des lieux des plans directeurs communaux ou intercommunaux (PDDE) ;
- les régions les plus menacées en termes d'approvisionnement en eau.

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour son rapport.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Muriel Thalmann
et 37 cosignataires*

Développement

Mme Muriel Thalmann (SOC) : — La fréquence des épisodes de grande sécheresse s'accélère. Nous avons pour exemple récent la sécheresse extrême de l'été qui a mis à mal nos réserves d'eau ; autre exemple : nous avons enregistré pour la première fois des températures de 30 degrés en octobre, au Tessin. Il y a eu une baisse spectaculaire du niveau de l'eau du lac de Bret et de nombreuses communes ont dû prendre de nouvelles mesures afin d'assurer leur approvisionnement en eau :

- certaines ont dû émettre des restrictions d'eau ;
- d'autres ont dû acheter de l'eau à une autre commune ou association intercommunale.

Assurer l'approvisionnement en eau est une compétence communale et chaque commune a l'obligation d'établir un plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE).

Cependant, les récents épisodes de sécheresse montrent que les communes vaudoises sont appelées à s'interconnecter pour mutualiser leurs ressources en eau et pour pallier les pollutions locales. Il s'y ajoute le fait que de nombreuses communes ont des réseaux d'eau vétustes, qui les amèneront à réaliser des investissements conséquents.

² « L'or bleu s'échangera dans tout le Nord vaudois », *24Heures*, 14.12.2018

³ Coup de projecteur sur le climat suisse. Etat des lieux et perspectives. *Swiss Academies Reports*, Vol. 11, No 5, 2016

Certaines communes vaudoises cumulent déjà différentes problématiques, avec :

- des captages qui fournissent de trop faibles débits ;
- des conduites vieillissantes et d'importantes fuites d'eau ;
- des captages de faible profondeur ;
- des réseaux d'eau à capacité limitée.

Cette évolution illustre bien la situation décrite par les scientifiques suisses qui estiment qu'« il est impératif de créer des instruments de planification régionaux intégrant tous les aspects de l'eau ».

Il est visible que le canton va devoir jouer un rôle central afin de garantir un approvisionnement en eau sûr et équitable. Notre postulat demande donc au canton de présenter sa stratégie en matière de gestion des eaux.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.